

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 JUIN 2016**

L'an deux mille seize, le seize juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean-Claude DUMENIL, Maire.

### Etaient présents:

Mmes DUFFILLOL - DARRIET – GOUDENECHÉ - JURADO-GONZALEZ  
MM.BALADE - MANGIEU – NORMANT – LAFOSSE - GARRIGUES

### Absent excusé:

M CHALOUPIN Jean-François (ayant donné procuration à M DUMENIL Jean-Claude)

Jean-Philippe MANGIEU est élu secrétaire de séance.

## **PROCES-VERBAL DU 19 MAI 2016**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a lieu de prononcer des remarques sur le procès-verbal de la dernière assemblée. Sur proposition de Jean-Philippe Mangieu, concernant un éventuel poste au sein du personnel communal, la phrase suivante est ajoutée : « La Commune de Bieujac n'envisage pas à ce jour de création de poste de technicien ».

Aucune autre remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal modifié est adopté à l'unanimité.

### **DÉLIBÉRATIONS :**

#### **RENOUVELLEMENT BAIL D'ORANGE ANTENNE RELAIS LIEU-DIT LES BARRAILS N° 2016 – 015**

La Commune de BIEUJAC et la Société France Télécom Mobile ont contractualisé, le 21 Juillet 1997 pour la location d'un emplacement au lieu-dit « Aux Barrails » d'une antenne relais. Orange France souhaite proposer à la Commune un renouvellement par anticipation à la date du 21 Juillet 2016 pour une durée de 12 ans. Orange propose de remplacer l'indice du coût de la construction par une actualisation fixe, tous les ans, de 1 % pour les loyers. Lors de la séance du Conseil du 19 Mai 2016, il avait été convenu que le bail serait renégocié. Le loyer de départ avec l'actualisation fixe serait de 1 500 €.

Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention ci-annexée à la présente et le montant du loyer avec l'actualisation fixe de 1 500 €
  
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la Société Orange France pour une durée de 12 ans

#### **AVIS RELATIF A L'EXTENSION DU PERIMETRE DE LA CDC DU SUD GIRONDE A HUIT COMMUNES DE LA CDC DES COTEAUX MACARIENS N° 2016 – 016**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal a été arrêté le 29 mars 2016 par le Préfet. Suite à un avis favorable très majoritaire de la CDCI, ce schéma a pris en considération l'amendement prévoyant la répartition des Communes de la CdC des Coteaux Macariens entre la CdC du Sud Gironde (8 Communes), la CdC du Réolais (5 Communes) et la CdC du Sauveterrois (1 Commune).

Dans ce cadre, Monsieur le Préfet a pris un arrêté de projet de périmètre le 12 avril 2016 notifié à la Commune le 18 Avril prévoyant l'extension au 1<sup>er</sup> janvier 2017 du périmètre de la CdC du Sud Gironde aux huit Communes suivantes de la CdC des Coteaux Macariens :

Le Pian sur Garonne, Saint André du Bois, Saint Germain de Grave, Saint Macaire, Saint Maixant, Saint Martial, Semens et Verdelsais.

Cette extension portera le nombre de Communes de notre CdC à 38 et sa population à 37 347 habitants (population municipale).

Dans le cadre de cette extension, en application du droit commun, le nombre de sièges du conseil communautaire serait porté à 59 répartis comme suit :

- 11 sièges pour la commune de Langon
- 4 sièges pour la commune de Toulenne
- 3 sièges pour la commune de Saint Macaire
- 2 sièges pour les communes de Fargues, Hostens, Noaillan, Roaillan, Saint Maixant et Saint Symphorien
- 1 siège pour les autres Communes

Le Conseil Communautaire et les Conseils Municipaux disposent d'un délai de 75 jours pour rendre leur avis sur ce projet d'extension, ce délai courant à comptant de la date de notification de l'arrêté. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis du conseil sera réputé favorable.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à rendre son avis relatif :

- d'une part à cette extension du périmètre de la CdC aux communes de Le Pian sur Garonne, Saint André du Bois, Saint Germain de Grave, Saint Macaire, Saint Maixant, Saint Martial, Semens et Verdelsais
- et d'autre part à la répartition des sièges du conseil communautaire suivant le droit commun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet d'extension du périmètre de la Communauté de Communes du Sud Gironde

## **LOYER 2 BIS MAUCO**

**N° 2016 – 017**

Suite au départ de Monsieur Dominique GALLISSAIRES, Monsieur le Maire informe de la demande de Madame GALLISSAIRES Christelle née DAUBA intéressée par le logement communal situé 2 Bis Mauco. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de louer la maison d'habitation située au 2 Bis Mauco à Madame GALLISSAIRES Christelle à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 2016.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.
- FIXE le montant du loyer à 550 € par mois révisable chaque année en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE. Un dépôt de garantie est fixé à la somme de 550 € correspondant à un mois de loyer.

Dans le bail figurera la surface de terrain attribuée avec le logement, la Commune conservant une parcelle mitoyenne. Un accès au terrain constructible devra être envisagé.

## **NUMEROTATION DES VOIES**

La réunion publique de présentation du projet à la population bieujacaïse s'est déroulée le 6 juin 2016 de façon satisfaisante. Aucune objection n'a été formulée durant la réunion ou à l'issue de celle-ci. Monsieur le Maire présente un modèle de plaque de rue et de numéro. Deux fournisseurs ont été consultés pour la fabrication de ces plaques.

## **AUTORISATION DROITS DU SOL**

Cette prestation est assurée gratuitement par la DDTM jusqu'au 31 Décembre 2016. Deux propositions tarifaires ont été faites pour continuer à assurer ces tâches, de la part de la CdC Sud-Gironde et de la part du SDEEG.

Pour information, le nombre de prestations réalisées par la DDTM auraient eu un coût respectivement de 2800 € en 2014 et 3800 € en 2015 si elles avaient été facturées.

Le service juridique de l'Association des Maires de Gironde sera consulté pour étudier la possibilité de répercuter sur le pétitionnaire ces nouveaux frais (en particulier les demandes de certificats d'urbanisme par les Notaires)

## **RAPPORTS DES COMMISSIONS**

### **Communication**

Le bulletin municipal n°5 sera distribué à partir du 20 juin 2016. Monsieur le Maire félicite le travail de la Commission

## **COMPTE-RENDU DES REUNIONS**

### **SISS**

Problème de transport avec le Stade Langonnais par rapport au nombre d'utilisateurs.

### **Gens du voyage**

La vente de l'école Reinhardt a eu un impact financier positif : ainsi, la participation annuelle par habitant est ramenée de 3,20 € à 2,90 €.

Il existe un projet d'achat d'un terrain de grand passage de 3,59 ha sur la Commune de Langon au niveau de l'hippodrome.

### **Petite enfance et jeunesse**

Réflexion en cours pour adapter le fonctionnement en tenant compte de l'arrivée de 8 communes nouvelles (venant de la CdC des Côteaux Macariens)

Nouvelle ouverture d'une ALSH envisagée sur la Commune de Roaïllan : ceci permettra de décongestionner celle de Toulence

Réaménagement du fonctionnement de la crèche familiale rendu nécessaire par son coût élevé : une réflexion est en cours pour orienter les parents vers du multi-accueil

### **Urbanisme**

DOO (Documents d'Orientation des Objectifs) en phase finale

### **Mission locale**

A fin 2015, le budget excédentaire (+11 235 €)

Fin de l'aide liée à l'ANI (Accord National Interprofessionnel) : pour mémoire 36 000 € en 2015

Fonds de roulement : 430 000€

### **Réunion CdC**

Vente de parcelles sur la zone de Mazères pour une surface totale de 4 hectares. Il reste 32 % des terrains de la zone à vendre

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Kermesse des écoles le vendredi 17 juin à 18h
- Fête locale les 1, 2 et 3 juillet
- Entretien des propriétés Lacoste et Pagotto : effectif cet été
- Sollicitation de l'entreprise de nettoyage AD NETT de Langon pour l'entretien de la salle des fêtes avant la fête locale (personnel communal en arrêt maladie)
- L'arbre (charme) situé sur la voie d'accès au parking face à la mairie est à élaguer

La séance est levée à 21 h 15.

Prochain conseil le 21 juillet à 19 h.